

# Convention du 18 décembre 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

RS 0.108; RO 1999 1579

---

I

## Champ d'application de la convention le 11 mai 2004, complément<sup>1</sup>

Etats parties	Ratification Adhésion (A)		Entrée en vigueur	
Estonie** 2	21 octobre	1991 A	20 novembre	1991
Kiribati	17 mars	2004 A	16 avril	2004
Suisse* 3	27 mars	1997	26 avril	1997
Swaziland	26 mars	2004 A	25 avril	2004

\* Réserves et déclarations

\*\* Objections

Les réserves, déclarations et objections ne sont pas publiées au RO, à l'exception de celles de la Suisse. Les textes en français et en anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet des Nations Unies: <http://untreaty.un.org/> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

---

II

## Retrait d'une réserve

### Suisse

Le 21 avril 2004, la Suisse a notifié au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sa décision de retirer la réserve formulée lors de sa ratification à l'égard de l'art. 7b. Le retrait de cette réserve a pris effet le 29 avril 2004.

1 La présente publication complète celles qui figurent au RO 1999 1592 et 2004 2739.

2 Publication afin de mentionner l'objection de cet Etat à l'encontre d'une réserve.

3 Publication afin de mentionner le retrait partiel des réserves et déclarations de cet Etat.

